

## EXAMENS DU PREMIER SEMESTRE ( 2013-2014)

---

### **Instructions aux étudiants**

1. Chaque étudiant doit impérativement présenter **sa carte d'étudiant et une pièce d'identité. Il faut bien noter que la carte d'étudiant doit porter le laissez-passer apposé par l'Administration de TIME pour être autorisé à passer les examens.** Tout étudiant qui accède à la salle d'examen sans être muni de ces 2 pièces aura un zéro à toutes les matières concernées.
2. Les étudiants sont tenus de respecter le plan de salle et **occuper la place qui leur est réservée** pendant les examens, en cas de refus l'étudiant ne peut pas avoir le sujet d'examen.
3. Chaque étudiant ne peut garder sur la table que les documents et les affaires autorisés par l'administration, étant précisé que les feuilles d'examen et de brouillon sont fournies par l'Université.
4. **L'utilisation des téléphones portables ou des machines programmables est strictement interdite. Toute manipulation d'un téléphone portable est considérée comme tentative de fraude et sera sanctionnée en tant que telle.**
5. Chaque étudiant est tenu de se débarrasser, avant la distribution des sujets, de tous ses documents personnels (téléphones, **classeurs, cahiers etc...**)
6. Toute communication entre étudiants est strictement interdite.
7. Les étudiants ne sont autorisés à quitter la salle d'examen qu'après 30 minutes au minimum et après avoir remis leur feuille de copie, même blanche; dans ce cas, l'étudiant doit écrire la mention: "je remets une feuille blanche".
8. Les étudiants doivent émarger à l'entrée et à la sortie sur les listes de présence.
9. **Les étudiants ne sont pas acceptés au Centre d'examen s'ils dépassent 15 minutes de retard après le démarrage de l'épreuve.**
10. La salle d'examen est un lieu public. Il est donc interdit d'y fumer.
11. Les étudiants doivent respecter les enseignants-surveillants et appliquer les consignes qu'ils leur donnent pour le bon déroulement des examens.
12. Toute fraude ou tentative de fraude est passible du conseil de discipline qui peut prendre des sanctions disciplinaires à l'encontre de l'étudiant concerné pouvant aller jusqu'au renvoi définitif de l'Université.
13. **Toute absence enregistrée lors d'un examen est sanctionnée par un zéro, et ce quel qu'en soit le motif.**